

Vœu EELV - Pour un partenariat renforcé entre l'Ile-de-France et le secteur associatif

La région Ile-de-France, première région de France en nombre d'associations, compte plus de 190 000 associations en activité. En comparaison, seules les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dépassent le nombre de 100 000¹. Vivier d'emplois, le secteur associatif compte près de 304 000 salariés franciliens, soit 6,7 % de l'emploi privé. Depuis les années 2000, le secteur associatif a créé en Ile-de-France 46 000 emplois non délocalisables. L'emploi associatif francilien présente donc un fort potentiel pour notre région, d'autant plus intéressant qu'il emploie une forte proportion de femmes et de seniors. En plus d'être pourvoyeur d'emplois, ce secteur crée un effet levier important : pour chaque association francilienne, ce sont 7 à 8 bénévoles en moyenne qui s'engagent chaque semaine². Rôle de proximité sociale, d'acteur de la transition écologique, approche citoyenne et démocratique, services directs rendus à la personne, structures créatrices d'emplois,... la variété et les bienfaits des services rendus à la société par ce secteur ne sont plus à démontrer.

Alors que la crise frappe au quotidien les francilien-nes, les associations font aujourd'hui face à une demande sociale croissante. La Région Ile-de-France apporte un soutien fort aux associations, en faisant ses interlocuteurs privilégiés dans de nombreux domaines. Cependant, la pression sur les finances et les ressources humaines, la réduction, chronique, des subventions publiques à leur égard, en poussent certaines à mettre la clef sous la porte. Pressions sur les effectifs, ralentissement subi de l'activité associative, difficultés financières de trésorerie et de paiement de loyers face aux versements de subventions en attente, manque de locaux et de moyens matériels, démarches administratives complexes marquent le quotidien associatif. Par ailleurs, les associations, par nature et malgré les apports de fonds propres, respectant la loi de 1901, n'ont pas vocation à accumuler de biens ou de capital et sont par conséquent moins armées face à la crise.

Ainsi, l'emploi associatif reste encore relativement faible dans notre région. Quand il avoisine les 6,7 % de l'emploi privé en Ile-de-France, la moyenne nationale est de 9,7 %. Le secteur a, par ailleurs, subi une baisse de l'emploi depuis 2010 (-0,3% en Ile-de-

¹ La France associative 2012

² Etude de Recherches & Solidarités pour la caisse des dépôts et l'ARF, octobre 2011, « Les associations en Ile-de-France : repères et chiffres clefs »

France entre 2010 et 2012) avec moins de créations d'associations, notamment en Ile-de-France. 50% des associations déclarent connaître des difficultés économiques.

La société civile s'organise pour faire entendre sa voix et s'est lancée dans une semaine de mobilisation du 14 au 21 septembre pour la reconnaissance du rôle des associations dans la société et le maintien des financements associatifs. De son côté, le gouvernement s'est emparé de ce sujet et pourrait préparer une nouvelle charte avec les collectivités et les associations en décembre 2013. Un rapport³ remis à la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, Valérie Fourneyron, émet quatre préconisations pour les collectivités : « Reconnaître le rôle des structures fédératives ; rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi des subventions ; simplifier les procédures administratives ; favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations ». Considérant également la valeur des travaux initiés par François Lamy, ministre délégué auprès de la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, chargé de la Ville et notamment le rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache sur la participation des citoyens, la région doit s'inscrire dans ces dynamiques.

Dans ce même ordre d'idée, le Conseil régional - qui accompagne déjà le développement associatif francilien - doit poursuivre son travail de renforcement et de pérennisation de l'activité associative francilienne en renouvelant, d'une part, sa relation avec les associations, et en envisageant, d'autre part, de nouvelles formes de soutien. En janvier 2013, la région a co-organisé avec la Conférence permanente des coordinations associatives des « rencontres franciliennes des mouvements associatifs ». Ces rencontres doivent être systématisées dans un objectif de dialogue permanent. La région doit aussi poursuivre son travail de simplification des procédures administratives afin de faciliter les demandes de subventions des associations et le travail des services administratifs régionaux.

La région doit également s'engager à faciliter le versement des aides régionales attribuées, notamment en tenant ses délais, et à prendre les mesures d'amélioration réclamées par les acteurs associatifs, notamment celle d'un versement dès le début de l'action subventionnée ou encore la possibilité d'un versement intégral des subventions de moins de 5000 euros. A ce titre, une révision du règlement budgétaire et financier de la région paraît nécessaire notamment dans l'idée de rendre systématique le versement de 30% de la subvention dès l'attribution et 50% à mi-parcours. De même, l'attribution de 5% de supplément à la subvention régionale destinée aux frais administratifs de l'association pourrait être envisagée, ou encore la création d'un fonds pour les associations en difficulté. Un numéro vert pour répondre aux interrogations générales des associations et les aiguiller dans leurs démarches pourrait être mis en place. Enfin, la région doit faciliter l'accès des associations aux subventions régionales en fournissant toutes les dates des appels à projets de l'année afin qu'elles puissent s'organiser en conséquence. Pour s'inscrire dans la future dynamique nationale, la région pourra également s'engager à décliner la charte entre l'Etat, les collectivités et les associations au niveau régional.

³ Rapport du préfet Jean Pierre Duport et du sénateur Claude Dilain remis le jeudi 18 juillet à la ministre intitulé « Pour une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations ».

Toutes ces pistes de réflexions et revendications associatives pour améliorer les politiques publiques régionales devront être développées et approfondies lors de rencontres entre l'institution régionale et la société civile. Un espace de dialogue permettra de co-construire un partenariat renforcé avec le secteur associatif et de mieux adapter les actions de la région à ses différentes typologies, à ses objets et tailles multiples, à son rôle dans la démocratie locale et à l'enjeu en matière d'emploi qu'il représente, tout en reconnaissant ses missions non marchandes et son professionnalisme.

En ce sens, le Conseil régional émet le vœu que :

- une plate-forme de dialogue annuelle soit créée avec les têtes de réseaux et autres représentants du secteur associatif francilien et des élu-es régionaux pour améliorer les politiques publiques régionales dans leur ensemble et pérenniser l'activité associative en Ile-de-France.
- une révision du règlement budgétaire et financier soit finalisée au premier semestre 2014. Un calendrier du processus de révision de ce règlement sera mis en place.
- Soit étudiée la possibilité d'un fonds d'urgence à destination des associations en difficulté.
- une plate-forme d'échanges de ressources pour les associations sur le site Internet de la région soit créée pour faciliter la mise à disposition de locaux de la région (lycées, bases de loisirs ...) et la cession à titre gratuit du matériel informatique amorti des services régionaux, comme c'est le cas en région Rhône-Alpes notamment.
- un calendrier annuel des appels à projets à destination des associations soit publié chaque année à partir de janvier 2014.



Mounir SATOURI